



DISI PAYS DU CENTRE

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Parlette 04 73 98 31 28

Philippe LEFORT – ESI Limoges 05 55 45 70 40

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »
Albert CAMUS

CAP Locales de mutations des 7 et 28 juin 2017

(N.B. : Vous trouverez en fin de compte-rendu le texte de la déclaration liminaire lue dans chaque CAPL).

ATTENTION : Le délai de séjour est désormais de 2 ans (sauf pour les rapprochements : 1 an). Les agents ayant obtenu une nouvelle affectation au 01/09/2018 devront donc la conserver jusqu'au 01/09/2020.

CADRES B (CAP Locale n° 2 convoquée le 7 juin)

8 arrivées (ou mouvements) au sein de la DiSI :

- | | |
|---|-----------------------------|
| ➤ Laurence ANNUNZIATO (DDFiP Haute-Loire) | ➔ ESI Clermont (CID Le Puy) |
| ➤ Alexandre ARRANHADO (ENFiP) | ➔ ESI Clermont (Prog) |
| ➤ Florence CAHUZAC ESI Clermont (Adm) | ➔ ESI Clermont (PAU) |
| ➤ Nicolas CROS (ENFiP) | ➔ ESI Clermont (Prog) |
| ➤ Catherine JOUANIN ESI Nevers (Adm) | ➔ ESI Nevers (PAU) |
| ➤ Vincent BOULLE (DDFiP Nièvre) | ➔ ESI Nevers (Adm) |
| ➤ Geneviève BRU (DDFiP Puy de Dôme) | ➔ ESI Clermont (Adm) |
| ➤ Nadine IROLLA (DDFiP Puy de Dôme) | ➔ ESI Clermont (Adm) |

Les représentants FO-DGFIP Philippe LEFORT et Jean-Paul GASQUET titulaires

CADRES A (CAP Locale n° 1 convoquée le 28 juin)

2 arrivées au sein de la DiSI :

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| ➤ Patrick FARGIER (ESI Reims) | ESI Clermont (PSE) |
| ➤ Frédéric GALLOT (ESI Reims) | ESI Clermont (PSE) |

Le mouvement concernant uniquement des informaticiens déjà affectés sur l'ESI de Clermont, la CAP locale n'a pas eu à voter sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

La direction a évoqué le cas d'un collègue détaché de l'ESI de Limoges, vers la DiSI, à la demande de l'intéressé, et du chef de l'ESI de Limoges. Ce détachement est accepté sur un poste administratif pour une durée de 3 mois renouvelable pendant un an.

Les représentants FO-DGFiP, s'ils comprennent bien les motifs personnels qui ont pu conduire à cette décision ont exprimé leur étonnement quant à la méthode. L'opération, qui n'aura été annoncée qu'un mois après avoir été effectuée, dérogatoire aux règles de mutations, constitue un précédent qui pose question.

De plus, de nombreuses zones d'ombre demeurent.

L'affectation nationale restant inchangée, l'emploi d'analyste reste à Limoges mais est inoccupé. Par ces temps de restriction et de compression à outrance du personnel, on peut s'interroger sur la charge de travail qui va retomber sur les collègues de cet ESI.

Surtout, comment la situation sera-t-elle gérée l'an prochain, lors de la fusion des DiSI ? L'ESI de Limoges étant supposé être rattaché à la DiSI Sud-Ouest, le collègue ne pourra plus prétendre être maintenu à Clermont et devra regagner son affectation nationale. Et compte-tenu des tensions sur les mutations, aura très peu de chance d'être muté au mouvement national par lequel il sera alors obligé de passer ...

Ce sujet nous a permis de poser la question du télétravail :

Le télétravail devrait être effectif pour la fin de l'année 2018 (note SI à venir). Une présentation en sera faite aux agents.

Mouvements RH : pas de départs potentiels connus en 2019.

Rattachement de la DISI Pays du Centre à la DISI Rhône-Alpes Est Bourgogne (RAEB) au 01/09/2019. Ce rattachement sera accompagné de la création d'une antenne « DISI » à Clermont Ferrand pour une durée non définie à ce jour.

Elections professionnelles : les agents seront invités à voter pour élire leurs représentants DISI Pays du Centre en fin d'année 2018. Lors du rattachement à la DISI RAEB, de nouvelles élections professionnelles seront organisées.

Les représentants FO-DGFiP: Christian GERLE titulaire - Jean-Claude PAULIARD suppléant – Laurette MATHIEU - Expert



Déclaration liminaire à la CAPL n°1 de mouvement local du 12 juin 2018

« Faites-nous confiance » : le message du Directeur de la DISI Pays du Centre et du Directeur de SSI est clair. Il n'y a pas de sujet sur une éventuelle restructuration des DISI. Ouf, les agents sont rassurés ! Que nenni !!

Les fusions de la DISI RAEB et de la DISI des Pays du Centre dont l'évocation en mars dernier n'étaient pas parvenues jusqu'aux oreilles de notre Direction, commencent à prendre forme.

Les documents du groupe de travail informatique du 16 mai 2018 confirment malheureusement nos craintes. Le titre de la fiche n°2 est évocateur : Réorganisation du réseau des DISI.

La réorganisation proposée consiste à passer de neuf à sept DISI.

Concernant la DISI Pays du Centre :

Les DISI de Rhône Alpes Est Bourgogne et des Pays du Centre seront regroupées en DISI de Rhône Alpes Auvergne Bourgogne avec, à terme, l'ensemble des équipes de direction de la future DISI à Lyon.

Pour notre DISI, cette restructuration est plutôt un démantèlement :

- A titre transitoire, une antenne de la direction serait conservée sur le site de Clermont-Fd...mais pour combien de temps ?
- L'ESI de Limoges avec les CID du 19 et 23 seront rattachés à la DISI Sud-Ouest (siège Bordeaux).
- Les CID du 18 et 36 seront rattachées à la DISI Ouest (siège Nantes).

En lisant attentivement le document, il est clair que l'administration ne veut pas arrêter le processus de fusion puisque par exemple il est indiqué que la réorganisation prendra effet au 1er septembre 2019 et que les Directeurs préfigurateurs seront nommés dès le 1er janvier 2019.

Ce projet est donc bien "ficelé". Il est en cours de mise en œuvre sans laisser aucune place à la négociation.

Bien évidemment, le dialogue social déjà difficile pour les élus avec l'éloignement des sites à l'intérieur de la DISI actuelle, avec le nouveau règlement intérieur (absence de remboursement des frais pour les suppléants, temps de préparation et de compte-rendu réduit) sera encore plus compliqué lorsqu' il faudra passer plusieurs heures dans les transports pour assister aux prochains CTL, CAPL et CHS-CT.

Quant aux prochaines élections professionnelles de décembre 2018, que vont devenir les candidats élus dans la direction actuelle et qui aura disparu en septembre 2019 ?

Dans le cadre du programme « action publique 2022 », en restructurant le réseau des directions des services informatiques, la DGFIP fait peser une lourde menace sur l'avenir de nos missions, de nos sites et de nos emplois.